

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	1 ^{er} octobre 2013	Préavis 04/2013
Objet :	Prolongation du délai pour la validation du budget	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 37, du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, le budget doit être approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre de chaque année.

Les différentes échéances liées à l'examen du budget par la Commune d'Yverdon-les-Bains notamment, ne nous permettent malheureusement pas de respecter les dispositions de l'article précité.

Dès lors, le Comité Directeur de la PNV sollicite l'accord du Conseil intercommunal afin d'obtenir un délai supplémentaire au 15 novembre, permettant ainsi à la Commission de gestion d'examiner le préavis et de rendre son rapport.

Les membres du CODIR sont conscients que cette demande contrevient à l'article 125c, chiffre 1, de la Loi sur les communes qui stipule que le budget doit être adopté par le Conseil intercommunal 3 mois avant le début de l'exercice. Toutefois, au vu des délégations de compétences confiées à la Commune d'Yverdon-les-Bains s'agissant de l'élaboration du budget, cet état de fait se reproduira les années à venir.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
sur proposition du Comité Directeur,
valide le report du délai octroyé pour la validation du budget du 30 septembre au 15
novembre, au plus tard, et pérennise cette décision

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :



Jean-Daniel Carrard

Le Secrétaire :



Pascal Pittet